

**DÉCISIONS PRISES
PAR DÉLÉGATION DU MAIRE
SELON LES ORDONNANCES
DE MARS ET AVRIL 2020**

1 - Mise en place du déconfinement :

Ecole :

Nous avons longuement discuté avec le directeur de l'école et la directrice du périscolaire pour voir s'il était possible de rouvrir l'école dans les conditions prévues par le gouvernement (sur la base du volontariat, 15 élèves au maximum par classe) dans le respect du protocole sanitaire du ministère de l'éducation nationale dont voici les règles principales :

- maintenir la distanciation physique
- appliquer les gestes barrières
- limiter le brassage des élèves
- assurer le nettoyage et la désinfection des locaux et matériels
- former, informer, communiquer.

Nous avons décidé de rouvrir l'école pour trois raisons essentielles :

- le directeur de l'école nous a signalé que certains enfants supportaient mal le confinement (irritabilité, pleurs, voire même tocs...)
- le décrochage scolaire même s'il est rare à Verny car les cours à distance ont été largement suivis existe pour quelques élèves
- les difficultés financières de certains parents qu'il faut prendre en compte.

Les enseignants sont prêts à faire tout leur possible pour respecter le protocole.

Nous avons donc réalisé un sondage auprès des parents d'élèves pour pouvoir les consulter et organiser la reprise dans les meilleures conditions.

Il s'avère que 111 élèves sur 245 : 29 en maternelle et 93 en élémentaire, soit 45 % des élèves vont reprendre l'école dans un premier temps.

L'organisation choisie par le conseil des maitres après la prise en compte de l'avis des parents est une séparation des enfants en deux groupes, un groupe les lundis et mardi, un groupe les jeudis et vendredis. Les fratries seront naturellement intégrées dans le même groupe.

le 07 mai 2020

Des enfants dont les parents ont des professions prioritaires (soignants enseignants, forces de l'ordre) ainsi que ceux de familles monoparentales pourront venir toute la semaine à l'école. (31 enfants seront dans ce cas).

L'effectif des classes sera de 4 à 12, ils resteront réduits en maternelle (petite et moyenne sections).

Le travail pédagogique sera le même à l'école et à la maison où il continuera d'être envoyé par mail.

En ce qui concerne les règles sanitaires :

- les classes seront lavées et désinfectées le soir
- les sanitaires seront désinfectés deux fois par jour
- le lavage des mains à l'eau et au savon est conseillé, toutefois, si celui-ci n'est pas possible dans certaines situations de la vie scolaire, du gel hydro alcoolique sera disponible dans chaque classe, à l'entrée et sortie de classe, avant et après le goûter
- les classes seront équipées de lingettes afin de désinfecter le matériel.

Afin de respecter la distanciation physique, les rentrées et sorties de classe ainsi que les récréations seront échelonnées.

Un système de marquage au sol maintiendra le respect de la distanciation à l'entrée et sortie de classe à l'élémentaire comme à la maternelle. Le dépôt minute a été réaménagé avec des barrières afin de limiter les flux d'élèves.

Pour les escaliers, les montées et descentes se feront à droite.

Les parents sont tenus de vérifier chaque jour la température de leur enfant et ne pas les envoyer à l'école si celle-ci est supérieure à 37,8 degrés.

En ce qui concerne les masques, ceux-ci sont interdits en maternelle, non obligatoires en élémentaire et obligatoires pour les enseignants et le personnel. Ils sont fournis par l'éducation nationale. Actuellement 120 masques ont été fournis, 100 masques supplémentaires devraient arriver la semaine prochaine.

Nous remercions le directeur de l'école et les enseignants, les ATSEM, l'équipe du périscolaire, le personnel d'entretien et le service technique de la mairie qui ont tous œuvré à la préparation de cette rentrée pour qu'elle soit la plus agréable possible dans ces conditions difficiles.

Périscolaire :

le 07 mai 2020

Le périscolaire pourra fonctionner pour la reprise dans les locaux actuels et avec les mêmes horaires.

Pour l'instant, sont prévus : 19 élèves le matin, 30 élèves à midi et 22 le soir.

Parmi ces enfants, une partie sera accueillie les lundis et mardis, l'autre les jeudis et vendredis.

Pour respecter la distanciation, un fonctionnement à un seul service est réalisable si le nombre d'élève n'excède pas 21 élèves.

Le repas sera un repas tiré du sac préparé par les parents dans un premier temps.

La situation est susceptible d'évoluer en fonction de l'évolution des effectifs.

Les règles sanitaires sont identiques à celles appliquées à l'école.

La sortie de l'école se fera à l'arrière sur le chemin des écoliers avec un marquage au sol prévu pour la distanciation.

Nous remercions la directrice du périscolaire et le personnel pour leur investissement.

Protection des habitants :

Une commande de 4000 masques dits alternatifs pour un montant de 15 200 € TTC a été passée auprès de l'Association des Maires Ruraux en partenariat avec l'association des 1ers répondants et la Communauté de Communes du Sud Messin. La livraison devrait s'effectuer en deux temps. Une première livraison partielle était prévue pour le 11 mai. Selon l'information reçue ce jour, la livraison serait retardée au 18 mai à hauteur de 20 % de la commande.

La distribution est prévue sur deux points de retrait : la halle et sous le préau de l'école.

Elle sera effectuée par les élus et les secouristes dans le respect des gestes barrière.

Un apport à domicile sera fait sur demande pour les personnes ne pouvant se déplacer.

Une notice concernant la mise en place et le lavage des masques dits alternatifs sera également fournie.

Une commande de 2000 masques chirurgicaux pour un montant de 1 920 € TTC a été passée afin de pouvoir pallier à un manque de masques tissus.

2 - Entreprises vernoises : soutien et accompagnement :

La CCSM s'est engagée aux côtés de la Région Grand Est, des Conseils Départementaux dans la création d'un fonds « Résistance » qui vise à répondre aux besoins des entrepreneurs,

le 07 mai 2020

micro entrepreneurs, petites entreprises (moins de 11 salariés) et associations, dont l'activité est impactée par la crise sanitaire.

Ce fonds peut être mobilisé si le demandeur n'a pas accès à un prêt bancaire et ne parvient pas à mobiliser les outils d'accompagnement mis en place par l'Etat ou la Région ; et si les autres dispositifs n'ont pas permis de satisfaire les besoins de trésorerie.

Le fonds de "Résistance" peut être sollicité à partir d'un besoin de trésorerie résiduel d'au moins 5 000 €. L'accompagnement au titre du fonds "Résistance" est accordé sous forme d'avance remboursable sans intérêt. Les demandes doivent être déposées au plus tard le 31 août 2020.

Toutes ces informations accompagnées de liens nécessaires à l'accompagnement des entreprises ont été diffusées par la CCSM en collaboration avec la commune.

D'autres informations complémentaires vont leur être transmises au cours de la semaine prochaine par la mairie.

Une participation financière de la CCSM a été décidée à raison de 2 € par habitant afin d'alimenter ce fonds de « Résistance ».

Par ailleurs, la Mairie a été destinataire de deux demandes d'annulation de loyers d'entreprises hébergées par la commune. La micro crèche "Chez Mamille" et la kinésithérapeute rue du Château ont demandé l'annulation de deux mois de loyers. Conformément à la loi d'urgence et après avoir pris conseil auprès de notre trésorier, un avis favorable a été émis.

3 – Associations :

Certaines activités associatives redémarrent petit à petit au fur et à mesure des nouvelles annonces gouvernementales.

En ce qui concerne la reprise des activités des associations pour l'année 2020/2021, il nous faut attendre les prochaines directives qui devraient avoir lieu fin mai 2020.

Afin de permettre aux associations locales de ne pas être pénalisées dans la gestion de leur trésorerie, le versement des subventions pour l'année 2020 a été effectué à montant identique que 2019.

4 – Aides aux personnes vulnérables :

Dès le début du confinement, les élus ont mis en place un service d'aide aux personnes vulnérables.

le 07 mai 2020

Une aide à l'achat de produits de premières nécessités a également été mise à leur disposition sur simple appel téléphonique. Les élus aidés de bénévoles ont effectué les courses et leur portage à domicile.

De plus chaque famille a été régulièrement contactée par téléphone afin de prendre de leurs nouvelles. Gestes appréciés par nos habitants les plus fragiles.

5 – Personnel :

Un plan de continuité d'activité (PCA) a été rédigé afin d'assurer le maintien des missions prioritaires. Il est destiné à organiser les différents services de la mairie en fonction des contraintes exceptionnelles liées au COVID 19 et aux différentes mesures prises par l'Etat.

Il a été décidé pour le service :

Administratif :

L'accueil est actuellement fermé au public sauf sur rendez-vous pris par téléphone ou mail et pour les urgences Etat-Civil.

Une permanence téléphonique est assurée de 9h à 12h du lundi au vendredi et de 14h à 17h le mercredi, jeudi et vendredi par Mme Bastide.

Urbanisme : Présence de Mme Pierrot du lundi au vendredi de 9h à 12h.

Comptabilité : télétravail pour Mme Geny et les mardis et jeudis en mairie de 8h30 à 9h30.

Secrétaire générale : présence du lundi au vendredi de 9h à 12h et les lundis, mardis, mercredis de 13h à 16h (horaires modulables en fonction des missions et des réunions). En dehors de ces horaires présentiels : télétravail.

Service technique :

Agents techniques : Après une période en autorisation spéciale d'absence, reprise en horaires décalés afin de travailler en poste isolé et repas pris à domicile.

Chef du service technique : après une période en autorisation spéciale d'absence sauf les lundis (réunion), reprise du lundi au vendredi de 8h30 à 13h30.

Agents d'entretien : après une période en autorisation spéciale d'absence, reprise en fonction des besoins.

ATSEM :

En autorisation spéciale d'absence. Reprise du travail à compter du 11 mai 2020, veille de l'ouverture de l'école maternelle.

Chaque agent a été destinataire des plans de continuité d'activité avec ses horaires et les mesures de protection mises en place.

Dans le cadre du déconfinement prévu le 11 mai 2020, un nouveau PCA sera rédigé afin de transmettre aux agents les nouveaux horaires. Dans l'éventualité où tout le personnel reprend le travail aux horaires initiaux, un plan de reprise d'activité sera mis en place.

6 – Mesures particulières liées au Covid 19 :

Accueil – Administration :

En vue de la réouverture au public, il a été acheté un écran en plexiglas ainsi que deux marquages au sol pour un montant de 297,17 € TTC.

Le service technique, dès l'ouverture d'un magasin de bricolage, a confectionné, en régie, le reste des panneaux en plexiglas ainsi que les supports pour un montant de fournitures d'environ 100 €.

Déconfinement des services de la commune :

En vue de la reprise des différents services de la commune, il a été commandé du gel hydroalcoolique, des lingettes désinfectantes conformes aux normes imposées pour un montant de 1 697 € TTC.

Des bombes de peinture de marquages ont également été achetées afin de réaliser les espaces de distanciation pour les écoles.

INFORMATIONS DIVERSES

1 – Bilan de l'accueil des enfants de personnel soignant :

le 07 mai 2020

L'école de Verny était un pôle d'accueil des enfants de personnel soignants de Verny et des villages avoisinants.

L'école avec des enseignants volontaires et le périscolaire ont accueilli de 2 à 6 enfants durant toute la période de confinement et ceci même les jours fériés.

Nous remercions le directeur de l'école, les enseignants volontaires, la directrice et le personnel du périscolaire qui ont œuvré activement pour le bien de tous.

2 – Autorisations d'urbanisme :

Pendant la période de confinement, les dossiers d'urbanisme déposés en mairie ont été traités sans attente et transmis au service urbanisme de la CCCSM.

L'ordonnance du 25 mars 2020 concernant les délais d'instruction des autorisations d'urbanisme a été modifiée par l'ordonnance du 15 avril 2020. La date de la période dérogatoire s'étend désormais du 12 mars au 24 mai 2020 (initialement elle devait s'étendre jusqu'au 24 juin 2020).

Aucune décision tacite (des services consultés ou de la mairie) ne peut avoir lieu pendant la période dérogatoire.

Les délais d'instruction des dossiers déposés :

- avant le 12 mars sont mis en pause jusqu'au 24 mai
- après le 12 mars sont reportés au 24 mai.

3 – Lotissement La Ronceraie :

Travaux de voirie :

L'Entreprise Lingenheld a réalisé les travaux de gravillonnage au lotissement la Ronceraie le 27 avril 2020.

Le 30 avril 2020, un mail leur a été envoyé afin de les informer que les travaux ne semblaient pas être convenablement effectués. Après constatation, il s'avérait que certaines parties faisaient apparaître du goudron et dans les virages le gravier n'était pas bien réparti.

Voici la réponse de l'entreprise :

"Je suis repassé sur site hier et l'intervention réalisée est pérenne. Le dosage en émulsion et gravillon a été respecté. Nous avons même surdosé en émulsion pour protéger le support actuel et le rendre ainsi étanche, ce qui explique que des tâches d'émulsion apparaissent à certains endroits ou bien même du gravillon mélangé avec de l'émulsion.

le 07 mai 2020

Les nids de poules les plus importants ont été rebouchés avec un enrobé. Cependant les quelques irrégularités/déformations de la chaussée existante n'ont pas subis de travaux étant donné que nous n'avons pas réalisé de reprofilage. Il est impossible d'appliquer et de recomprimer une couche de matériaux sur une fine épaisseur (quelques cm). Cette intervention sera réalisée au moment de l'application de la couche de roulement en voirie définitive. J'ai remarqué deux légers affaissements dans lequel du gravillon manque, je fais donc passer une équipe prochainement afin de rétablir cette situation".

Les services de la mairie s'assureront du suivi de ce chantier.

La municipalité rencontrera prochainement les habitants afin de répondre à toutes leurs interrogations.

Bassin :

Ce bassin a été pensé par un groupement en maîtrise d'œuvre dont un ingénieur en hydraulique.

Il fait partie intégrale du projet du lotissement la Ronceraie qui intègre dans sa conception les principes du bio climatisme, de l'infiltration des eaux pluviales, de la diversité sociale, et de la qualité de vie des habitants.

Ce bassin constitue également un espace d'agrément pour les habitants et un lieu où la biodiversité pourra se développer.

Que dire d'un bassin où cohabitent libellules et grenouilles qui sont des prédateurs des insectes piqueurs tels que les moustiques ?

N'est-ce pas un signe que la chaîne alimentaire est fonctionnelle et que le bassin est bien équilibré ?

Nous avons par ailleurs questionné des habitants qui n'ont aucune inquiétude particulière à ce sujet.

Travaux rue du Château :

Durant le confinement, les entreprises de travaux ont été fermées.

Le déconfinement ayant lieu à compter du lundi 11 mai 2020, les travaux rue du Château reprendront mardi 12 mai 2020.

le 07 mai 2020

Budget communal :

La loi n°2020-290 d'urgence du 23 mars 2020 précise que le vote du budget des communes est reporté pour l'exercice 2020 jusqu'au 31 juillet 2020.

Le budget sera voté dans la mesure du possible dès que l'installation du nouveau conseil municipal aura lieu, il en est de même pour le taux des taxes.

Le compte administratif a été voté avec un résultat positif de 658 000 €. En incluant les restes à réaliser, il apparaît un besoin de financement de 454 000 €.

Ce besoin de financement est tout à fait normal puisque le budget 2019 prévoyait un emprunt qui n'a pas été réalisé au cours de l'exercice dans la mesure où nous avons une trésorerie largement positive.

Comme nous l'avions prévu lors de la présentation du budget, un prêt relais de 600 000€ sur 3 ans a été contracté sur le remboursement du FCTVA et sur les futures ventes de la Ronceraie.

Pour nos investissements de l'année 2020 **hors restes à réaliser**, nous pouvons compter sur les recettes suivantes :

- FCTVA : 42 000 €
- Taxe d'aménagement : 30 000 €
- Excédent de fonctionnement 2020 : 100 000 € (budgétairement), mais plus en réalité si on se base sur celui de 2019 (207 000 €)
- Reste après emprunt : 146 000 €
- Soit un total de 318 000 €.

Si on soustrait le capital de la dette (45 000 €), on peut compter sur un total de 273 000 €. Nous disposons donc de 273 000 € pour réaliser notre programme de nouveaux investissements pour l'année 2020.

Celle-ci est largement entamée avec des restes à réaliser très importants mais déjà financés.

Le Maire,
Marie-Thérèse GANSOINAT RAVAINÉ